



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 12 mars 2025, à Saint-Sauveur-des-Landes (35)

À la scierie Grouazel, dotée d'une nouvelle chaudière bois

L'ADEME délègue à la Région Bretagne une partie de la gestion du Fonds Chaleur

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Région a reçu une délégation d'une partie du Fonds Chaleur de l'ADEME, baptisé Contrat Chaleur Renouvelable Bretagne (CCRB). Doté de 10,8 M€ sur 3 ans, ce programme vise à financer des projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique, bois énergie, récupération de chaleur...) ainsi que le déploiement de réseaux de chaleur. Y sont éligibles de nombreux acteurs : collectivités, associations, artisans, entreprises et agriculteurs, que ce soit pour réaliser des études de faisabilité ou financer des travaux d'installation. La scierie Grouazel a bénéficié de ce fonds en 2024 pour aménager une nouvelle chaudière bois. Son directeur Jean-Pierre Grouazel a accueilli ce jour dans ses locaux de Saint-Sauveur-des-Landes, Amaury de Saint-Quentin, Préfet de la région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, Président de Région, et Sylvain Waserman, Président de l'ADEME, pour la signature officielle de ce contrat.

Priorité aux entreprises, sur tout le territoire

Si la Région Bretagne a souhaité gérer directement une partie de ce Fonds Chaleur, c'est bien pour accroître ses interventions en faveur du **développement des énergies renouvelables** sur son territoire avec, pour **cible prioritaire, les entreprises de petite taille** qui doivent, elles aussi, impérativement **se décarboner**.

Ce nouveau contrat, dont les modalités sont permises par la **loi 3DS**, précise que l'ADEME « *délègue à la Région, à la demande de cette dernière, l'attribution des subventions et de concours financiers en matière de transition énergétique et d'économie circulaire* », et ce, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

Géothermie, solaire thermique et chaleur fatale

La Région a d'ores et déjà indiqué qu'elle comptait favoriser **les projets de « chaleur sans flamme », soit de géothermie et de solaire thermique**. Elle s'appuiera sur ses chargés de développement économique, présents dans ses 7 antennes territoriales, pour améliorer l'accompagnement des acteurs locaux volontaires. L'objectif est que cette nouvelle opportunité se traduise, pour les entreprises souhaitant développer de la chaleur renouvelable, par **une instruction et un suivi simplifiés** des dossiers.

Environ 250 projets financés sur 3 ans

Le CCRB permettra d'accompagner toutes les tailles de projet dans tous les territoires, avec une priorité donnée aux TPE PME.

D'ici fin 2027, cela représentera **140 études** (50 à 70 % de leurs coûts) et **100 projets d'investissements** (45 à 65 % des dépenses éligibles) pour atteindre, dans les 3 ans, une **production d'énergie de 15 GWh/an**.

« *Ce contrat s'inscrit dans le prolongement du partenariat, historique, qui lie depuis plus de 20 ans, la Région Bretagne et l'ADEME* », ont rappelé les signataires. Un partenariat durable, en faveur de la transition énergétique, qui s'est notamment traduit dans le **plan bois-énergie** (550 projets depuis 1994) et le récent **contrat patrimonial**, qui a aidé financièrement la Région à développer la production d'énergie dans ses propres installations, en particulier dans les **116 lycées publics** dont elle a la charge.

À propos de la scierie Grouazel

Créée en 1910, l'entreprise familiale s'est installée en 1992 à Saint-Sauveur des Landes, près de Fougères. Elle y a, depuis, accru son activité jusqu'à devenir l'une des 5 plus importantes scieries de feuillus de France. Forte de **49 salariés**, elle scie **20 000 m³ de grumes par an**, en intégrant sur place toutes les étapes de transformation. Les bois sciés sont, pour la plupart, issus de forêts françaises, gérées durablement et peuvent être certifiés PEFC.

En 2024, la scierie a bénéficié d'une aide de 170 450 € dans le cadre du Fonds Chaleur ADEME pour renouveler sa chaudière bois, alimentée en bois connexe. Le coût total du projet était de 687 906 € TTC.

Un investissement qui lui a permis de réduire considérablement ses émissions de CO₂ et de réaliser de substantielles économies.

Contacts presse :

Région Bretagne – Odile Bruley : 02 99 27.13.54 / 06 76 87 49 57 - presse@bretagne.bzh

ADEME – Claire Schio : 06 73 19 29 61 - claire.schio@ademe.fr

Préfecture de région : 02 21 86 20 71 – pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

[Tapez ici]



Contacts presse : Région Bretagne – Odile Bruley : 02 99 27.13.54 / 06 76 87 49 57 - presse@bretagne.bzh
ADEME – Claire Schio : 06 73 19 29 61 - claire.schio@ademe.fr
Préfecture de région : 02 21 86 20 71 – pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr